



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 28 AOÛT 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mercredi 28 août 2019 à 19h30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger et Goderic Purcell.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Richard, directrice générale adjointe, est présente et assume le secrétariat.

La convocation pour la séance extraordinaire a été signifiée à chacun des membres du conseil par la poste par la directrice générale adjointe, chacun des conseillers a reçu et signé l'avis pour la séance extraordinaire du 28 août 2019.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2019-08-273

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 28 août 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Achat d'une unité d'urgence
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

**4. ACHAT D'UNE UNITÉ D'URGENCE**

Résolution 2019-08-274

ATTENDU que l'unité d'urgence demande de grosses réparations et n'est plus conforme ;

ATTENDU la proposition déposée par le directeur du service incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de l'unité d'urgence GMC 2000, modèle T 8500 portant le numéro de série 1GDP7C1CXJ509678 chez Camion Hélie Inc. au coût de 69 500 \$, taxes en sus, et tel que décrite à la soumission datée du 19 août 2019 jointe à la présente ;

QUE cette dépense soit payée à même le surplus cumulé non affecté des années antérieures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Résolution 2019-08-275

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Bernard Therrien, Maire

---

Julie Létourneau, Dir. Gén.